

Compte rendu de la CAP n°1 – Inspecteur du 8 novembre 2011

Ordre du jour

- Liste d'aptitude de B en A

Liste d'aptitude de B en A

En ouverture la délégation CGT a lu une motion liminaire.

Déclaration liminaire

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre réunion, nous réitérons, encore une fois, notre demande de voir les Commissions se tenir l'après midi afin de nous permettre de les préparer dans des conditions correctes. Cette préparation étant essentielle pour la bonne tenue de ces instances.

La CAPL d'aujourd'hui est exceptionnelle à plus d'un titre.

C'est, tout d'abord, la dernière CAPL dans laquelle siègent les élus désignés par les personnels de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP.

Deuxièmement, elle est présentée comme commune alors qu'il s'agit d'une simple addition de CAPL.

De ce fait, un certain nombre de sujets ne peuvent être valablement et équitablement traités.

Ainsi en est-il des listes d'aptitude qui répondaient à des règles différentes dans les deux anciennes administrations. Les dossiers des agents classés ne sont donc pas comparables.

Les fusionner relèvent donc d'un exercice d'équilibriste loin de répondre à l'exigence de transparence qu'impose un tel exercice.

Dans ce système transitoire où les nouvelles règles de gestion communes sont en théorie applicables mais dans les faits inadaptées, il est impossible de faire

abstraction des différents modes de gestion des listes d'aptitude en vigueur jusque là.

Enfin, notre organisation est par principe opposée à la liste d'aptitude comme moyen de promotion, nous lui préférons un réel examen professionnel sans limitation de places.

C'est pourquoi les élus CGT des deux filières s'abstiendront respectivement sur l'ensemble des dossiers ne relevant pas de leur sphère de compétence.

Les élus CGT en CAP locale n° 1

La directrice a souhaité apporter les précisions suivantes: la tenue des CAP se fait principalement l'après midi sous réserve des contraintes de calendrier. Par ailleurs ce type de CAP relève d'un système transitoire. Elle admet la difficulté de l'exercice.

Les 6 agents postulant pour la liste d'aptitude sont classés en trois groupes (Excellent, Très Bon et A revoir). Ce classement se fait au vu de leur dossier, de leur aptitude à l'encadrement et de leur mobilité fonctionnelle et géographique.

La proposition de classement tient aussi compte du contingent de promotion attribuée par la centrale. Cette année, la martingale donne à un seul agent de la Filière GP la possibilité d'être potentiellement promouvable.

Un classement est donc proposé par l'administration et le vote s'est fait dossier par dossier.

Commentaires

Comme nous l'avions annoncé lors de la déclaration liminaire, les élus CGT venant des deux anciennes administrations se sont donc abstenus sur les dossiers relevant de l'autre filière

Sur le fond, nous restons opposés au principe de la liste d'aptitude.

Notre abstention sur les dossiers n'est que la marque de notre opposition de principe à ce système et non un jugement de valeur que nous porterions sur les capacités professionnelles des collègues.

Pour la CGT
Monique Reynaud
Didier Schnakenbourg